

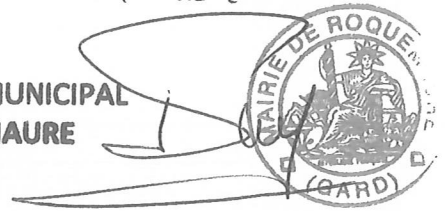
REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
du
GARD

EXTRAIT DU REGISTRE

Envoyé en préfecture le 31/03/2021
Reçu en préfecture le 31/03/2021
Affiché le 1/04/2021 SLO
ID : 030-213002215-20210325-DCM2021_03_010-BF

Mme de laire



DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ROQUEMAURE
Séance du 25 Mars 2021

Numéro et objet de la
délibération

2021_03_010

**FINANCES – VOTE DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2020 – BUDGET
COMMUNAL**

Rapporteur : M. Berardo

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le VINGT CINQ MARS, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Nathalie NURY, Maire

Etaient présents : Michel BERARDO, Karine FERRARO, Gilles COLOMBIER, Luc ROUSSELOT, Soraya BON, Philippe FAURE, Claire SEGUIN, Adjoint
Nicole BOUCHE, Marc Couzels, Isabelle ASSEMAT, Lionel JOURDAN, Yvonne SAUVAT, Christian CANDELA, Philippe INDERBITZIN, Luc PACINI, Luc EUZET, Solenne EMANUELLI, Cora MUNOZ, Manon GRAVELEINE, Patrick MANETTI, Stéphane CARDENES, Maryvonne PUGIBET, Marie-Christine JANSEN, Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Lauriane GOMIS qui donne pouvoir à Michel BERARDO
Sylvain REBOUL qui donne pouvoir à Nicole BOUCHE
Sandrine COTTAZ qui donne pouvoir à Gilles COLOMBIER
Farah CHAHMA qui donne pouvoir à Patrick MANETTI
Jackie BRUNET

Le Compte Administratif du budget général est détaillé à l'Assemblée municipale considérant que la commission des finances s'est réunie le 23 mars 2021.

Mme Le Maire ne prend pas part au vote et se retire de la salle,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à la majorité :

D'APPROUVER le Compte Administratif 2020 du budget général joint, qui présente les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 230 671.82
Recettes	6 232 287.55
Excédent / Déficit reporté	0.00
Soit un résultat de	+ 1 001 615.73
INVESTISSEMENT	
Dépenses	3 486 979.53
Recettes	3 273 044.04
Excédent / Déficit reporté	+ 626 327.56
Soit un solde d'investissement de	+ 412 392.04
Restes à réaliser en dépenses	666 753.13
Restes à réaliser en recettes	622 454.23
Soit un solde de restes à réaliser de	- 44 298.90
Soit un excédent de financement de	368 094.04

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Copie certifiée conforme,
Mme le Maire, Nathalie NURY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réédition par le Représentant de l'Etat